



DÉPARTEMENT
DES ARDENNES

ARRONDISSEMENT
ET CANTON
DE RETHEL

COMMUNE
DE
COUCY

CONSEIL MUNICIPAL
de COUCY
Séance du 30 avril 2010

Présidence : David POTIER, Maire

Présents : Andrée LARCHER, Daniel LANGLET, Gilles MAILLARD, Daniel LAMBERT, Laurence COULMY, Thérèse RIVA, Emmanuel SIMON, Denis FOSSIER et Francine CONNOT

Absente Excusée : Nadine DELSUC

Secrétaire de séance : Laurence COULMY

La séance débute à 19H00 par la lecture et l'approbation du compte rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal.

Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé et l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

AMENAGEMENT DU BATIMENT COMMUNAL

▪ **Enseigne municipale :**

Emmanuel SIMON présente aux membres du Conseil Municipal plusieurs modèles pour l'enseigne qui sera disposée sur le bâtiment communal. Après en avoir discuté, les membres

- Sélectionnent le modèle de type « Victorian Letter ».
- Acceptent le devis de l'entreprise Fournel Enseignes pour un montant HT de 2551,00 €

Vote à l'unanimité

▪ **Chauffage/Climatisation :**

Daniel LANGLET indique aux membres du Conseil Municipal que des devis ont été demandés à 3 entreprises locales. Il présente les propositions des 3 entreprises

- G Froid : pour un montant HT de 4650,00 €
- Bermejo Isidore pour un montant HT de 3803,78 €
- Evolution pour un montant HT de 6272,00 €

Après en avoir discuté, les membres du Conseil Municipal sélectionnent le devis de l'entreprise Bermejo Isidore pour un montant de 3 803,78 €.

Vote à l'unanimité

▪ **Mobilier Urbain :**

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal une proposition commerciale relative à l'acquisition de bancs et tables pour l'aménagement extérieur du bâtiment communal.

Après en avoir discuté, les membres du Conseil Municipal décident :

- D'acheter 2 tables et 2 bancs auprès de l'entreprise Comat et Valco pour un montant total HT de 3017,56 €
- Chargent le maire de demander les subventions les plus élevées possible auprès des services de l'état et auprès du Pays Rethelois

Vote à l'unanimité

AMENAGEMENT DES HORAIRES DE TRAVAIL DU PERSONNEL COMMUNAL

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la situation actuelle du personnel communal chargé de l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux. Un point est fait sur la prévision d'activité en 2010.

Après en avoir discuté, les membres du Conseil Municipal :

- Concernant le poste en contrat aidé actuellement tenu par M. Vassaux
 - Décident de modifier sa durée hebdomadaire et actent une durée de 29 heures hebdomadaire.
 - Chargent le Maire de remplir tous les documents administratifs relatifs
- Concernant le second poste en contrat aidé actuellement non pourvu
 - Chargent le Maire de recruter un agent sur un CUI pour une durée hebdomadaire de 26H00 conformément à la délibération prise lors de la séance de Conseil Municipal du 2 avril 2010.
- Concernant le non renouvellement du contrat de M. Lepeuch
 - Chargent le Maire d'établir un contrat à durée déterminé du 17 au 11 juin 2010 pour solder les congés payés et heures complémentaires réalisées et restant dus à l'agent

Vote à l'unanimité

DECLARATION DE TVA DU LOTISSEMENT

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'amortir comptablement le lotissement du Gué de Coucy afin de ne plus remplir de déclaration de TVA trimestriellement

Les membres du Conseil acceptent cette régularisation

Vote à l'unanimité

SUBVENTIONS 2010

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

- Association de Sport et de loisirs
 - 500,00 € au titre des frais de fonctionnement
 - 4500,00 € au titre de la prise en charge des festivités (fêtes municipales...)
- Club de l'amitié
 - 300,00 €
- Garderie les loustics
 - 2000,00 €
- ADMR
 - 300,00 €

- Anciens Combattants
100,00 €
- Coopérative scolaire de Coucy 1
100,00 €
- Coopérative scolaire de Coucy 2
100,00 €

Vote à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Aménagement du dortoir de l'école maternelle de Coucy 2 :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'augmentation du nombre d'élèves scolarisés en maternelle à la prochaine rentrée nécessite l'achat de lits supplémentaires. Sur proposition de l'enseignante, le Conseil Municipal décide l'achat des équipements pour un montant de 530.21 € HT

Acquisition d'un équipement mobile d'arrosage et de nettoyage :

Le Conseil Municipal décide l'achat d'un équipement d'arrosage et de nettoyage chez Rocha pour un montant de 1 531,95 € HT.

INFORMATIONS DIVERSES :

M. SIMON demande des informations concernant les conditions de prise en charge du coût des transports scolaires sur la prochaine année scolaire. Le Maire indique que les premières décisions seront prises par le Conseil Général en juin 2010.

Le Maire informe ensuite les membres du Conseil Municipal de l'état d'avancement de la communauté de Communes. Il indique que la compétence Scolaire et périscolaire devrait être intégrée à la communauté de communes, ce qui aura notamment des incidences sur le rattachement des agents en poste dans les écoles. Une réunion d'information avec le personnel concerné sera programmée après l'été.

La séance est levée à 21H00